



Les transferts de revenus des travailleurs maghrébins vers leur pays d'origine : essai d'évaluation

Gildas Simon

► To cite this version:

Gildas Simon. Les transferts de revenus des travailleurs maghrébins vers leur pays d'origine : essai d'évaluation. *Etudes méditerranéennes*, 1984, pp.11-34. <halshs-00674840>

HAL Id: halshs-00674840

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00674840>

Submitted on 28 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES TRANSFERTS DE REVENUS DES TRAVAILLEURS MAGHREBINS VERS LEUR PAYS D'ORIGINE : ESSAI D'EVALUATION

Gildas SIMON¹

Les envois de fonds liés aux migrations internationales de travail dans le monde ont augmenté de manière spectaculaire depuis une dizaine d'années ; selon les estimations de la Banque Mondiale, ils dépassent en 1981, 34 milliards de dollars, contre 5 milliards en 1970. Source appréciable de devises pour les pays de départ et facteur d'équilibre dans les échanges avec l'extérieur, ils s'investissent – nous le savons de plus en plus – dans le milieu urbain et en premier lieu dans l'immobilier, qui représente dans presque tous les pays concernés le premier poste d'utilisation de ces revenus après la subsistance et l'entretien des familles.

La connaissance de ces flux financiers, officiels et souterrains constitue un élément fondamental de la problématique adoptée dans ce thème de recherche sur les migrations internationales et l'urbanisation des pays en développement. De l'ampleur de ces transferts, de leur localisation et des modalités de leur affectation, dépendent un certain nombre de processus et de formes d'urbanisation dans les pays en développement. Or, malgré l'importance de cette question au niveau micro et macro-économique, ce sujet reste mal connu en raison de l'ambiguïté des termes et des concepts utilisés, de l'inadaptation des sources statistiques/de la généralisation des pratiques de change illicite.

Le cas du, MAGHREB ne fait pas exception à cette règle. Certes, nous disposons pour cet ensemble régional, d'informations chiffrées et surtout d'enquêtes directes qui ont été effectuées auprès des migrants en 1975-76, dans les pays d'origine, en Tunisie (Remplod 1975 n°1) et au Maroc (Remplod, INSA 1977 n°2 et 1981 n°3), mais aussi sur les lieux d'emploi en France (FNSP 1975 n°4 INED 1981 n°5). Cependant, depuis la réalisation de ces enquêtes, le contexte économique international n'a cessé de se dégrader; la crise et le chômage touchent de plus en plus fortement les travailleurs immigrés en Europe occidentale ; la France, principal pays d'emploi des Maghrébins à l'étranger a changé de régime économique et infléchi à plusieurs reprises sa politique migratoire. Tous ces éléments, sans oublier les changements de structure, qui affectent en profondeur les communautés expatriées, et les changements sociaux et politiques des pays d'origine, ne peuvent qu'influer sur l'évolution des transferts de revenus migratoires vers le Maghreb.

¹ Professeur de géographie, Université de Poitiers

Il apparaît donc nécessaire de tenter de faire en 1983 le point sur ce thème important, tout en étant conscient des limites de l'entreprise, car une analyse approfondie de cette question supposerait la réalisation de nouvelles enquêtes sur la modification éventuelle des comportements économiques des migrants.

I. UNE FORTE CROISSANCE DES TRANSFERTS OFFICIELS AU MAROC ET EN TUNISIE

Avant de présenter l'évolution globale des transferts officiels au Maghreb, il faut présenter les principales sources statistiques, leur intérêt mais aussi leurs limites.

A)- Les sources statistiques

On sait l'intérêt de l'analyse complémentaire et comparative (pays d'origine - pays d'emploi) pour l'étude des migrations internationales de travail. Cette approche s'impose pour la détermination des flux financiers qui dérivent du travail à l'étranger. Dans le cas de l'Afrique du Nord-Ouest, nous disposons de trois types de sources.

1) La balance des paiements des pays d'origine.

C'est en principe la source la mieux placée pour apprécier l'ensemble des transferts qui parviennent dans le pays d'émigration, qu'il s'agisse des transferts réalisés par les migrants par la voie postale ou bancaire ou des transferts sociaux (prestations sociales, rentes et pensions) effectués par l'intermédiaire des organismes de protection sociale étrangers et nationaux. Une des lacunes de cette source vient de la circulation des billets de banque étrangers et des difficultés d'identifier les émigrés lors des opérations de change manuel. Les agences bancaires tunisiennes affectent un code spécial à ce type d'opérations et jusqu'en 1983, l'Algérie faisait obligation aux migrants de changer leurs devises dans les bureaux des ports et des aéroports. Autre difficulté : les rapports des banques centrales d'Algérie et de Tunisie, de l'Office des Changes au Maroc ne publient que des éléments simplifiés de la balance des paiements et il n'est pas toujours facile d'accéder aux données détaillées.

2) Les sources statistiques dans les pays d'emploi.

La comparaison et la confrontation avec la balance des paiements des pays d'emploi sont indispensables, mais soulèvent également d'autres difficultés pratiques et méthodologiques qui tiennent au nombre des pays concernés dans les cas marocains et tunisiens (pour le Maroc, il faudrait examiner la balance de six pays où il y a maintenant un nombre significatif de Marocains).

Les sources françaises sont évidemment d'un intérêt primordial en raison de l'importance des communautés maghrébines dans ce pays, qui regroupent 55 % à 60 % des Marocains et des Tunisiens expatriés et 90 % environ des Algériens.

La balance française des paiements distingue traditionnellement deux lignes dans les débits de transferts à l'étranger des revenus du travail :

- a) - La ligne "transferts d'économies de travailleurs" qui correspond aux sommes transférées directement par les travailleurs étrangers par les P.T.T. ou par le canal bancaire. C'est le poste principal mais s'y ajoute aussi une part estimative de la reprise des billets français par la Banque de France, en compte étranger.
- b) - la ligne "salaires et autres rémunérations de travail" qui comprend en priorité les transferts sociaux réalisés par l'intermédiaire du Centre de Sécurité Sociale des travailleurs migrants à l'intention des familles restées dans le pays d'origine. Mais cette rubrique englobe également les salaires versés par les employeurs français à leur personnel expatrié à l'étranger soit à titre permanent, soit à titre temporaire (réalisation d'un grand chantier, par exemple...). Elle regroupe enfin une part estimative des dépenses inférieures à 10 000 F. que les banques n'ont pas identifiées (cf. Etude R.C.B. 1976 n°6 p.13).

On perçoit aisément les difficultés que pose le traitement de cette source surtout pour la rubrique "Salaires et autres rémunérations de travail". Pour l'analyse des problèmes méthodologiques de la balance française, on se rapportera à la communication de M. Bruno SALGUES "Revenus du travail et transferts d'économies des travailleurs de l'Europe Méditerranéenne en France" à cette Table Ronde.

La confrontation, le raccordement des balances bilatérales de la France et des pays maghrébins peuvent mettre en évidence des écarts sensibles ainsi dans la balance française le montant des transferts des revenus de travail de la France vers la Tunisie, entre 1977 et 1981, est systématiquement inférieur de 15 à 20 % à celui indiqué par la balance tunisienne.

L'utilisation des statistiques annuelles du Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants (C.S.S.T.M.) permet d'approcher l'importance et la diversité des transferts sociaux vers les pays d'origine. L'une des missions de cet organisme consiste à comptabiliser les transferts de fonds vers l'étranger, en fonction de la mise en application des règlements communautaires par la C.E.E. et des différentes conventions bilatérales conclues entre la France et les pays émetteurs de main-d'oeuvre. Les statistiques couvrent trois opérations principales :

- le remboursement des soins de santé et contrôles médicaux effectués à l'extérieur ;
- le versement des prestations familiales
- le service des pensions de vieillesse, des rentes d'invalidité et des accidents du travail.

Ces statistiques globales sont très précieuses mais elles souffrent cependant de deux lacunes : les retards de versements dus au temps de constitution et de règlement de dossiers, qui altèrent la réalité de la photographie annuelle des flux transférés - la saisie insuffisante des paiements directs par certains organismes sociaux français aux intéressés à l'étranger ne passant pas par le relais des organismes étrangers correspondants. Le C.S.S.T.M. s'efforce de réduire progressivement cet inconvénient (cf rapport 1982).

3) Les sources financières internationales

L'ampleur des flux liés aux transferts des revenus du travail a amené les organismes internationaux à élaborer leurs propres statistiques.

Le Fonds Monétaire International procède annuellement à une enquête approfondie sur la situation économique de chacun des Etats membres et leur adresse, à cet effet, un

questionnaire détaillé qui est rempli par les administrations nationales compétentes ; plusieurs rubriques portent sur les transferts de revenus du travail. A partir des réponses recueillies, le F.M.I. élabore et publie ses propres statistiques. Les informations sont chiffrées en S.D.R.S. (special drawing right) ou Droits de Tirage Spéciaux dont la valeur évolue en fonction d'un panel de monnaies (0,54 dollar, 0,46 D. Mark, 0,74 F.F., 34 Yen, 0,071 Livre Sterling). Son cours est sensiblement égal à celui du dollar U.S.

Valeur moyenne de D.T.S. en F.F.

1973	5,3097	1978	5,6500
1974	5,7846	1979	5,4967
1975	5,2043	1980	5,300
1976	5,5182	1981	6,4082
1977	5,7385	1982	7,2

De son côté, la Banque Mondiale élabore ses propres statistiques (sur la base de critères qui ne sont pas très explicites⁽¹⁾) et les publie dans son rapport annuel sur le développement dans le monde. On se bornera à noter que les chiffres publiés sur "les rapatriements de fonds de travailleurs à l'étranger" sont toujours supérieurs à ceux du F.M.I.

Pour notre part, nous utiliserons en priorité les séries statistiques du F.M.I. qui présentent l'avantage de la continuité depuis 1973-74 sur la base d'une grille commune à tous les pays. Nous nous référons aux autres sources pour préciser tel ou tel point.

B) - Un quintuplement des revenus officiels entre 1970 et 1981.

La progression, en monnaie courante, des transferts officiels des revenus du travail à destination du Maghreb entre 1970 et 1981 est impressionnante : 303 millions de dollars en 1970, 1.560 millions en 1981. Les ressources ont été multipliées par 5,1 en dollars et par 6,8 en F.F. (1,5 milliards de F. en 1970, 10,3 milliards en F. en 1981). L'évolution intervenue depuis 1974 est rapide: 689 millions de D.T.S. en 1974 (3,9 milliards de F.) 1.560 millions en 1981 (10,3 milliards de F.).

L'analyse par pays montre que cette augmentation globale est en réalité imputable aux transferts réalisés en direction du Maroc et de la Tunisie. La croissance des revenus tunisiens est la plus rapide de 1974 à 1981 (en monnaie équivalente au franc français).

- + 242 % pour la Tunisie,
- + 195 % pour le Maroc,
- + 69 % pour l'Algérie;

la part des revenus algériens dans les transferts globaux n'a cessé de régresser.

⁽¹⁾ *Les envois de fonds des travailleurs comprennent les transferts de revenus d'émigrants employés ou devant être employés pendant plus d'un an dans le pays où ils ont émigré et où ils ont le statut de résident. Rapport 1982, tableau n°14.*

Tableau n°1
Transferts officiels au Maghreb des revenus des travailleurs à l'étranger (1974-1981)

		1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
ALGERIE	a								
	b	292	340	375	299	314	322	312	398*
	c	1689	1769	2069	1715	1774	1769	1653	2865*
MAROC	a	1557	2159	2418	2652	3176	3600	4148	
	b	299	439	474	504	609	734	810	859
	c	1729	2284	2615	2891	3440	4034	4293	5504
TUNISIE	a	51,7	58,7		72,3	91,8	115,5	129,2	
	b	98	119	123	144	177	219	233	303
	c	566	619	678	826	1000	1203	1234	1941
Total	b	689	898	972	947	1100	1275	1355	1560*
	c	3984	4672	5362	5432	6214	7006	7180	10310*

Sources a) en monnaie nationale (millions de Dirhams marocains ou de Dinars tunisiens)
 b) en D. T. S., source F.M.I.
 c) équivalent des D.T.S. en francs français.
 * Chiffres provisoires.

Tableau n°2
Répartition (en %) des transferts officiels entre les Pays du Maghreb en 1974 et 1981

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE	TOTAL
1974	42,4 %	43,4 %	14,2 %	100 %
1981	27,8 %	53,4 %	18,8 %	100%

Source : F.M.I.

C) Transferts de revenus et évolution de la population maghrébine à l'étranger.

Il y a évidemment un rapport entre ces fortes progressions de transferts officiels et l'augmentation des communautés maghrébines à l'étranger mais le tableau suivant montre que si le nombre des Maghrébins à l'étranger a fortement augmenté en passant de 900 000 environ en 1970 à 2 100 000 en 1981, cette évolution s'est faite selon un rythme deux fois inférieur à celui des revenus officiels.

Tableau n°3
Evolution de la population maghrébine à l'étranger (1970-1981) (estimations)

	Algériens	Marocains	Tunisiens	Maghrébins
1970	600.000	200.000	100.000	910.000
	67 %	22 %	11 %	100 %
1974	850.000	450.000	280.000	1.520.000
	56 %	30 %	14 %	100 %
1981	900.000	850.000	350.000	2.100.000
	43 %	40 %	17 %	100 %

Il existe cependant une certaine correspondance entre le rythme de l'évolution de chaque communauté nationale et celui des transferts. On retrouve ici la forte poussée des mouvements tunisiens et surtout marocains depuis 1974 et le ralentissement, si ce n'est la

stagnation de la migration algérienne. Celle-ci ne représente plus en 1981 que les 2/5 des effectifs maghrébins contre les 2/3 dix ans auparavant.

En comparant les tableaux n°2 et 3, l'inversion des rapports entre le Maroc et l'Algérie est flagrante puisque les travailleurs marocains à l'étranger, avec 40 % de la population globale, assurent 53 % des transferts officiels, alors que les Algériens avec 43 % des effectifs ne reçoivent que 27 % des revenus migratoires. L'étude des relations France-Maghreb permettra d'approfondir cette question mais auparavant il faut signaler la modification profonde qui s'est opérée dans la structure des migrations tunisienne et marocaine.

A la différence des Algériens qui restent dans leur grande majorité (90 %) très orientés vers la France, les Marocains et les Tunisiens ont trouvé d'autres débouchés et amplifié la dispersion qui s'esquissait dans les années 70. Il existe aujourd'hui des communautés importantes de Marocains en Belgique (110 000) au Pays-Bas (73 000) et en R.F.A. (39 000), mais on les rencontre également dans les vieux pays de l'émigration méditerranéenne qui utilisent de plus en plus les services d'une main-d'œuvre immigrée. Il y aurait près de 40 000 Marocains en Espagne, 35 000 en Italie où travaillent aussi 20 000 Tunisiens. D'autres communautés marocaines se sont fixées au Royaume-Uni et même au Canada. Enfin les pays arabes dotés de la rente pétrolière sont devenus des partenaires réguliers de la migration marocaine et tunisienne. Le fait est déjà ancien pour la migration tunisienne de Libye (80 000) mais il s'est élargi aux Etats du Moyen-Orient : 20 000 Marocains au Koweït et en Arabie Saoudite, plusieurs milliers de Tunisiens. Une véritable diaspora maghrébine est née, qui déborde largement de son espace relationnel traditionnellement orienté vers la France.

Les transferts de revenus enregistrent cet élargissement des champs migratoires marocain et tunisien. Les statistiques tunisiennes permettent seules d'étayer avec précision ce phénomène d'ouverture et la décroissance relative des revenus en provenance de France.

Tableau n°4
Evolution des transferts officiels en Tunisie par pays d'emploi (1972-1981)

	1972	1975	1978	1981
France	76,8%	67,9%	62,9%	60,0%
R.F.A. et autres pays européens	11,7	11,9	18,6	16,3
Libye	4,6	11,9	13,9	17,0
Autres pays pétroliers	-	-	0,7	2,5
Autres pays	6,9	8,3	3,9	4,2
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Banque Centrale de Tunisie.

Au Maroc, la part relative de la France dans les transferts qui était de 93 % en 1970 (Baroudi 1978 n°7 p.96) serait tombée à 52 % en 1974, avant de remonter régulièrement depuis cette date : 59 % en 1978, 64 % en 1980, 72 % en 1981, pour des raisons que l'on s'efforcera de dégager par la suite.

Au delà de la mise en place indispensable des principaux repères statistiques et des grandes tendances qui affectent l'évolution de ces mouvements de fonds vers le Maghreb, la présentation globale, effectuée jusqu'à présent soulève beaucoup plus de questions qu'elle n'apporte d'éléments de réponses. Les interrogations, en effet, sont nombreuses sur l'ampleur des transferts sociaux et l'influence de l'inflation dans les pays d'emploi, sur la forte augmentation des revenus transférés, sur la variation des comportements économiques des

migrants selon la nationalité, l'allongement du séjour et l'arrivée des familles, sur le rapport enfin qui existe entre les transferts officiels et les rentrées effectives, plus ou moins occultes que la connaissance des pôles d'émigration révèle de toute évidence.

La seconde partie de cette communication va essayer de répondre à quelques unes de ces questions, en prenant appui sur les relations France-Maghreb pour des raisons d'accès à l'information mais aussi et surtout à cause de la place prédominante que garde ce pays d'emploi – malgré la diversification signalée précédemment – comme principal pays d'émission des transferts enregistrés au Maghreb : 90 % environ des revenus algériens, 60 à 70 % des revenus tunisiens et marocains.

II. – TRANSFERTS OFFICIELS ET CIRCUITS PARALLELES : LE CAS DES RELATIONS MIGRATOIRES FRANCE-MAGHREB.

Les relations financières en matière de revenus du travail qui existent entre la France et les pays du Maghreb sont anciennes, les plus anciennes de toute la diaspora maghrébine – et reflètent toute la complexité des liens et des systèmes migratoires qui fonctionnent depuis longtemps entre les deux rives de la Méditerranée. Les transferts effectués directement par les migrants à leur famille en Afrique du Nord, en utilisant les canaux traditionnels de la poste ou ceux perçus comme plus "modernes" de la banque, ne constituent en fait qu'une partie des transferts réels qui découlent de la migration internationale de travail ; on serait presque tenté de dire qu'il s'agit de la partie apparente, émergée, de l'iceberg en raison de l'ampleur des flux qui transitent par des voies souterraines ou du moins non comptabilisées ou comptabilisables. On examinera successivement l'évolution des transferts sociaux et des envois directs, officiels, "d'économies des travailleurs", avant d'aborder la présentation des points les plus délicats relatifs à l'importance et au fonctionnement des circuits parallèles, et de tenter une évaluation des transferts réels des travailleurs maghrébins en France.

1) Une forte augmentation des transferts sociaux

En reprenant dans la balance française des paiements, les débits au titre des "salaires et autres rémunérations du travail", dénommés également "revenus du travail", on constate une forte augmentation des sommes transférées annuellement au Maghreb.

Tableau n°5

Transferts des "revenus du travail" (salaires et autres rémunérations du travail en France vers le Maghreb (en millions de Francs)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Algérie	595	720	817	926	1240	1367	1512	2264
Maroc	150	181	210	248	400	437	500	614
Tunisie	32	47	64	121	152	179	175	231
Maghreb	777	948	1090	1295	1792	1983	2187	3109
France-étranger	2981	3535	4378	4858	6400	7444	8578	10592
% Maghreb-étranger	26,1 %	26,8 %	24,9 %	26,7 %	28 %	26,6%	25,5	29,9 %

Source Ministère de l'Economie, du Budget et des Finances, Paris.

Ce tableau appelle plusieurs observations :

- l'ampleur des sommes transférées au Maghreb en 1981 au titre des "revenus du travail" 3 109 millions de F., ce qui représente près du tiers (30,1 %) des transferts officiels

globaux (10 310 millions de F.) reçus dans les trois pays, tous lieux d'émission confondus (cf. tableau n°1).

- la forte croissance enregistrée depuis 1974
 - o + 280,5 % pour l'Algérie,
 - o + 309,3 % pour le Maroc,
 - o + 621,9 % pour la Tunisie.

Cette forte augmentation des "revenus du travail" provenant de France est nettement supérieure à l'évolution des transferts officiels globaux d'où leur importance relative croissante : 19,5 % des transferts globaux au Maghreb en 1974, 23,4 % en 1977, 30,1 % en 1981.

- la part prépondérante de l'Algérie qui reçoit 72,8 % de ces transferts contre 19,8 % pour le Maroc et 7,4 pour la Tunisie.

Certes, il est nécessaire de rappeler ici que ces "revenus du travail" englobent aussi les transferts réalisés par les employeurs français privés à leur personnel expatrié en Afrique du Nord. Il ne s'agit donc pas exclusivement de mouvements de fonds liés aux transferts sociaux bénéficiant aux familles des travailleurs maghrébins en France. Les statistiques du Centre de Sécurité Sociale des travailleurs migrants permettent de cerner ce dernier point.

Tableau n°6

Evolution des transferts sociaux vers le Maghreb (1978-1982) (en millions de F.)

	1978	1981	1982	% Evol. 78-82
Soins de santé	62,1	684,5	931,0	+ 1 399,1 %
Prestations familiales	423,8	628,7	708,0	+ 57,0 %
Pensions et rentes	706,1	1219,8	1 482,3	+ 109,9 %
Total Maghreb	1 192,0	2 533,0	3 121,3	+ 161,8 %
Tous pays		5 334,4	6 498,1	

Source : Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants, Paris.

Les Maghrébins perçoivent près de la moitié des prestations sociales versées à l'étranger.

Les transferts sociaux représentent au moins les 4/5 des "revenus du travail" (81,4 %) transférés de France au Maghreb et le quart des transferts officiels reçus dans les trois pays, tous lieux d'émission confondus. Les pensions, rentes d'invalidité et accidents du travail constituent à eux seuls près de la moitié des sommes transférées. Ces versements correspondent à l'application des conventions générales signées avec l'Algérie le 19-01-1965, avec le Maroc le 9-07-1965 et avec la Tunisie le 17-12-1965.

Tableau n°7

Répartition par pays des transferts sociaux en 1981 (millions de F.)

	Soins de santé	Allocations familiales	Pensions et rentes	Total
Algérie	568,7	397,3	1028,0	1994,0
Maroc	62,9	181,8	150,7	395,4
Tunisie	52,9	49,6	41,1	143,6
Maghreb	684,5	628,7	1219,8	2533,0

Source : C.S.S.T.M.

On retrouve le même équilibre dans la répartition des transferts sociaux par pays 78,7 % vers l'Algérie, 15,6 % au Maroc et 5,7 % en Tunisie. L'écart important en faveur de l'Algérie tient notamment au nombre des retraités beaucoup plus élevé dans ce pays qu'au

Maroc et en Tunisie où l'émigration est beaucoup plus récente (76 000 bénéficiaires en 1981 contre 7 615 au Maroc et 1 120 en Tunisie). Il y a probablement aussi d'autres causes à cette différence que l'on retrouve dans les accidents du travail et les rentes d'invalidité.

Un fait essentiel doit être mis en évidence : les transferts sociaux de France vers l'Algérie constituent à eux seuls plus des 2/3 (69,12) des transferts globaux officiellement enregistrés dans ce pays contre moins du dixième au Maroc (7,1 % en 1981) et en Tunisie (7,4 %).

2) Forte croissance des transferts officiels directs des Marocains et des Tunisiens en France, effondrement des transferts algériens.

L'analyse détaillée de la balance française des paiements met en évidence deux évolutions contradictoires :

- la forte poussée des rapatriements officiels effectués directement par les Marocains et les Tunisiens par la voie postale, bancaire ou sous forme de change manuel au retour,
- l'effondrement des transferts correspondants en Algérie.

Tableau n°8

Transferts des "économies des travailleurs" de France vers le Maghreb (en millions de Francs)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Algérie	896	953	1001	546	426	212	97	79	63
Maroc	753	1131	1059	1172	1644	1686	2221	3079	3140
Tunisie	214	224	159	248	400	440	636	782	566
Maghreb	1863	2308	2219	2470	2470	2338	2954	3940	3769
France-Etranger	6596	7200	7765	8589	10102	11119	12804	14842	15500

Source : Ministère de l'Economie, du Budget et des Finances, Paris.

Le Maghreb qui reçoit en 1981 près de la moitié (47,5 %) des prestations sociales françaises versées à l'étranger ne reçoit, par contre, que le quart des revenus (26,5 %) officiellement transférés par les immigrés en France. Il y a une distorsion qui trouve son impact dans la baisse accélérée des transferts algériens, que n'a pas compensé la progression des deux autres groupes.

De 1974 à 1981, l'évolution relative est de :

- - 92 % pour les transferts algériens,
- + 317 % pour les transferts marocains,
- + 164 % pour les transferts tunisiens.

La part de l'Algérie aux transferts d'économies s'est littéralement effondrée en l'espace de quatre ans : 45,1 % en 1976, 3,3 % en 1980 !

Tableau n°9

Evolution proportionnelle par pays des transferts "d'économies des travailleurs" maghrébins en France (1974-1982)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Algérie	48,1	41,3	45,1	27,8	17,2	9,1	3,3	2,0	1,7
Maroc	40,4	49,0	47,7	59,6	66,5	72,1	75,2	78,1	83,0
Tunisie	11,5	19,7	19,2	22,6	26,3	18,8	24,5	29,9	15,0
Maghreb	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère de l'Economie, du Budget et des Finances, Paris.

Le caractère irréel ou surréaliste des transferts algériens saute aux yeux. A titre de comparaison, les Portugais dont la communauté est sensiblement équivalente à celle des Algériens transfèrent 100 fois plus, 6 843 millions de Francs en 1981, 7 326 millions en 1982.

Bien que l'explication soit assez évidente, il importe de comparer rapidement cette évolution à un ensemble de variables relatives à l'évolution des communautés maghrébines en France depuis 1974.

a) L'évolution des communautés maghrébines en France

Si l'on se réfère aux statistiques officielles du Ministère de l'Intérieur, puisque les informations sur les étrangers fournies par le recensement de 1975 sont manifestement sous-estimées, on constaterait une certaine similitude entre l'évolution des transferts et les variations des effectifs maghrébins en France. Les tendances semblent aller dans le même sens, mais la comparaison s'arrête là.

Tableau n°10

Evolution de la population maghrébine en France (1973-1982)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Algérie	845000	871000	884000	803000	829000	810000	782 000	872000	816000	805000
Maroc	269000	302000	322000	347000	376000	385000	399000	421000	444000	492000
Tunisie	148000	162000	167000	174000	176000	180000	183000	181000	193000	212000
Maghreb	1262000	1335000	1373000	1324000	1381000	1384000	1364000	1430000	1453000	1509000

Source : Ministère de l'Intérieur, Paris. Données au 31 décembre de chaque année

La croissance la plus rapide est enregistrée chez les Marocains (+32 % entre 1974 et 1981), suivie des Tunisiens (+19 %) alors que la communauté algérienne aurait enregistré une baisse de 8,9 %.

Pour notre part, nous ne croyons guère à une baisse sensible de la communauté algérienne en France alors que le mouvement annuel des passages aux frontières a enregistré depuis 1979 et en 1980 un solde important : + 56 000 en 1979, + 86 000 en 1980⁽¹⁾. Une estimation effectuée à partir du recensement algérien de 1977 évoque la présence de 900 000 émigrés et une enquête de l'I.N.E.A.P. réalisée en 1979 aboutit au chiffre de 939 000 (D. BENAMRANE, 1983, n°8, p.153).⁽²⁾

⁽¹⁾ + 99 000 en 1981

⁽²⁾ D'après les premiers résultats du R.G.P. 1982, il y aurait en France : 795 000 Algériens, 431 000 Marocains et 189 400 Tunisiens. Collect. I.N.S.E.E. n°12 février 1984.

b) Regroupement en France ou maintien des familles au Maghreb

On peut se demander si la poursuite, la continuation de la migration familiale en France jouent un rôle dans la distorsion en matière de transferts, bien que l'enquête de 1975 sur le comportement économique des migrants (I.N.E.D. 1981) ait montré que l'arrivée des familles n'arrêtait pas les envois de fonds au pays (I.N.E.D. 1981, n°5, p.25).

Ceci étant, la migration familiale s'est poursuivie depuis 1975. Au total, 67 000 regroupements contrôlés par l' O.N.I. ont eu lieu de 1975 à 1980, déterminant la venue de 140 000 personnes dont 83 000 Marocains, 36 000 Algériens et 22 000 Tunisiens. On ne connaît pas précisément la proportion actuelle de Maghrébins mariés ayant laissé leur famille en Afrique du Nord, mais si l'on se fonde sur les données des Caisses d'Allocations Familiales, on peut penser que malgré la poursuite de l'immigration familiale, la majorité des Maghrébins mariés en France ont encore leur famille (au sens conjugal du terme) au Maghreb.

Tableau n°11

Nombre théorique de familles percevant les allocations familiales au Maghreb et en France (1981)

	MAGHREB		FRANCE		
Algériens	108 000	57 %	Algériens	93 000	67 %
Marocains	65 000	34 %	Marocains	32 000	23 %
Tunisiens	18 000	9 %	Tunisiens	14 000	10 %
Total	191 000	100 %	Total	139 000	100 %

Sources : Organismes d'allocations familiales et C.G.S.T.M.

Le rapport est presque équilibré chez les Algériens et les Tunisiens mais pas chez les Marocains (2/3 des familles au pays, 1/3 en- France). On peut constater que le renforcement des familles marocaines en France n'a pas freiné pour autant la croissance des transferts au Maroc ; par ailleurs on ne peut imaginer que les 93 000 familles prestataires des allocations en Algérie ne reçoivent pratiquement aucun subside en cours d'année.

c) Revenus des travailleurs maghrébins, inflation et chômage

Les dernières données disponibles relatives aux revenus moyens des ménages, selon la nationalité, proviennent d'une enquête de l'I.N.S.E.E. réalisée en 1975.

Tableau n°12

Revenus des ménages français et maghrébins en France (1975)

	Revenu annuel moyen du ménage	Revenu par tête au sein du ménage
Français	42 806 F.	15 019 F.
Etrangers	33 134 F.	9 064 F.
Maghrébins	33 109 F.	7 801 F.
Algériens	32 246 F.	7 543 F.
Marocains et Tunisiens	35 692 F.	8 596 F.

Source I.N.S.E.E.

Le tableau révèle l'écart bien connu qui existe entre les revenus des Français et ceux des immigrés, écart accentué par tête en raison de la taille supérieure des familles

maghrébines, mais on y observe également la faiblesse du revenu annuel des Algériens par rapport aux deux autres groupes.

A partir de cette base, on peut extrapoler les revenus moyens en 1981 en y appliquant le coefficient de hausse intervenue dans le S.M.I.C. horaire : + 221,5 % de juillet 1975 au 1er juillet 1981. On obtiendrait ainsi les revenus moyens annuels de :

- 73 336 F. pour un ménage maghrébin en 1981,
- 71 424 F. pour un ménage algérien
- 79 057 F. pour un ménage marocain et tunisien.

A propos de l'évolution des revenus des Marocains et des Tunisiens, il faut se demander si la forte croissance intervenue dans les « transferts d'économies des travailleurs » au cours des dernières années, ne reflète pas, tout simplement, la hausse annuelle du S.M.I.C. et indirectement de l'inflation occidentale.

Un document élaboré par les services du Ministère de l'Economie, du Budget et des Finances permet de répondre à cette question.

Tableau n°13

Evolution comparée du SMIC horaire et des débits de transferts "d'économies des travailleurs" marocains et tunisiens (1973-1981)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
SMIC horaire – indice	100	123	145	165	184	209	234	269	322
Transferts d'économies des travailleurs marocains – indice	100	146	219	205	227	319	327	431	597
Transferts d'économies des travailleurs tunisiens – indice	100	113,8	119,1	84,6	131,9	212,8	234	338,3	416

Source : Ministère de l'Economie, du Budget et des Finances

La confrontation des indices montre que l'inflation et la revalorisation des salaires les plus bas n'expliquent pas tout car l'élévation des transferts d'économies est globalement supérieure à l'augmentation du S.M.I.C. horaire, de manière régulière chez les Marocains et irrégulière chez les Tunisiens. Cette bonification peut être due à plusieurs facteurs : gonflement de la population active sous l'influence de la migration clandestine (20 582 Marocains et 21 289 Tunisiens régularisés au 1er juin 1983), croissance du taux d'activité féminine, influence des revenus des commerçants, dont l'ampleur est généralement sous-estimée⁽¹⁾, modification des comportements de transferts des migrants, etc ...

Le chômage pèse pourtant sur la population maghrébine qui représente la moitié des demandeurs d'emploi étrangers en France (111 000 sur 223 000 en 1981). Les Algériens sont les plus touchés (71 000 et forment 32,1 % des demandeurs d'emploi étrangers suivis des Portugais (12,2 %), puis des Marocains (12 %) et des Tunisiens (6,3%).

d) Le comportement économique des migrants

L'évolution du comportement des travailleurs maghrébines en matière d'épargne et de transfert mériterait une analyse approfondie. Malheureusement, nous ne disposons pas

⁽¹⁾ Cf. « Le petit commerce étranger en France », *Etudes Méditerranéennes*, n°7, Poitiers, 1984 (sous presse).

d'études récentes sur ce thème. On se bornera à rappeler ici quelques dominantes des enquêtes de 1975 (F.N.S.P., I.N.E.D.).

Ces enquêtes mettaient en évidence la forte propension au transfert des travailleurs maghrébins dont la part était toujours supérieure à la moyenne des étrangers interrogés : la régularité des envois en cours d'année y était affirmée, ce qui a disparu chez les Algériens ; le montant global des envois y était nettement supérieur à ceux des autres étrangers malgré une qualification parfois inférieure (par rapport aux Espagnols et aux Italiens) et l'effort financier le plus important, en valeur, était accompli par les Marocains, puis les Tunisiens et enfin par les Algériens.

Tableau n°14
Caractères des transferts des étrangers (1975)

	Effectifs transférants	Part de ceux qui envoient en cours d'année	Transfert total y compris pendant les vacances
Algérie	78 %	66 %	5 790 F.
Maroc	89 %	75 %	8 377 F.
Tunisie	87 %	70 %	7 114 F.
Portugal	77 %	45 %	6 005 F.
Italie	65 %	16 %	3 089 F.
Etrangers	77 %	54 %	5 902 F.

Source enquête F.N.S.P.

Certes, la stagnation relative de la population algérienne en France, son caractère plus familial lié à une implantation ancienne, des revenus plus faibles et une forte sensibilité au chômage et à la crise justifieraient un certain écart de transfert par rapport aux Tunisiens et surtout aux Marocains, mais tous ces faits n'expliquent pas l'énorme disproportion que l'on constate dans les transferts directs et qui apparaît encore plus nettement par actif.

Tableau n°15
Transfert des économies de salaires, par actif, en France (1981)

	Montant global	Nombre estimé d'actifs	Montant par actif
Marocains	3 079 000 000	250 000	12 310 F.
Tunisiens	732 000 000	110 000	6 650 F.
Algériens	79 000 000	420 000	188 F.

3) Fonctionnement des circuits parallèles et attitudes des Etats d'origine

C'est un fait de notoriété publique que le fonctionnement des circuits parallèles ou souterrains est devenu une donnée fondamentale des transferts migratoires entre la France et les pays du Maghreb. De toute évidence, l'Algérie est la plus concernée, la plus touchée aussi par ce phénomène qui affecte également la Tunisie et dans une moindre mesure le Maroc. Tous les ouvrages récents qui traitent de la migration maghrébine mais aussi de nombreux documents officiels y font allusion⁽¹⁾. L'ampleur des investissements immobiliers, l'activité du marché immobilier, la pression qui s'exerce sur le sol montrent concrètement sur le terrain que les revenus officiels de la migration, ceux qui transitent par les canaux institutionnels ne

⁽¹⁾ « On peut supposer que l'immigré algérien utilise davantage que par le passé des moyens de transfert qui n'apparaissent pas au plan des statistiques ». *Etude destinée au Conseil Economique et Social. Journal Officiel de la République Française. 14 décembre 1983. p. 25.*

peuvent pas seuls rendre compte de la circulation réelle des fonds qui proviennent de l'étranger. Cette économie parallèle, pas du tout informelle, s'appuie sur deux piliers : la compensation et les flux de marchandises.

a) La compensation

La compensation, on le sait, existe dans les pays soumis à un strict contrôle des changes, où les nationaux ne peuvent disposer que d'une faible allocation de devises convertibles pour leurs sorties à l'étranger ; c'est le cas des trois pays d'Afrique du Nord et tout particulièrement de l'Algérie. Ainsi en 1977, chaque touriste algérien ne peut obtenir qu'une somme en devises de 350 F. environ. Les candidats algériens au voyage se mettent en relation avec des compatriotes en France qui mettent à leur disposition, en France, la somme demandée et versent aux familles de l'émigré l'équivalent en dinars avec souvent un bénéfice important qui va de 40 à 300 % ⁽¹⁾.

Le contrôle des changes existe dans les trois pays du Maghreb, mais en Algérie il s'allie à une mobilité externe de plus en plus forte. Avec l'augmentation des revenus pétroliers en Algérie, les ressortissants ont pris l'habitude de voyager pour aller acheter à l'extérieur les produits qu'ils ne trouvent pas sur place, mais aussi pour rendre visite à leurs familles. Ainsi s'explique le développement très rapide du tourisme algérien en Tunisie (800 000 en 1981) et surtout en France où le nombre de passagers algériens a plus que doublé en l'espace de 5 ans : 592 000 arrivées en 1975, 1 185 000 en 1980, 1 338 000 en 1981, 1 600 000 (?) en 1982. Les Tunisiens ne sont pas en reste : 400 000 visitent la France chaque année. Certes, les émigrés font partie de ces voyageurs mais si certains effectuent plusieurs voyages par an (cas des commerçants), d'autres ne rentrent pas chaque année. En 1980, les Algériens titulaires de la carte de résident en France constituent la moitié des voyageurs de ce pays enregistrés en France (581 967 pour 1 185 280).

En 1975, 58 % des Algériens interrogés revenaient régulièrement dans leur pays, contre 66,9 % des Tunisiens et 78,7 % des Marocains.

Les autorités algériennes parfaitement conscientes des problèmes, ont tenté de mettre en place en 1977-78, un dispositif d'incitation au transfert par un ensemble de mesures (prime d'encouragement destinée à combler la différence entre le cours officiel des devises et la valeur en dinars - possibilité de remporter le 1/5e des devises mais avec un maximum de 1.000 Dinars). Le dispositif ne paraît pas avoir été très efficace, puisque les transferts de devises n'ont cessé de chuter depuis 1978. C'est pourquoi elles viennent très récemment, en 1983, de modifier leur stratégie en adoptant les mesures suivantes :

- 1°) Obligation pour chaque émigré de changer obligatoirement l'équivalent de 700 D.A. à leur entrée en Algérie, plus, éventuellement, le billet de retour. Si la moitié des actifs en France reviennent annuellement dans leur pays, ce que certains Algériens appellent "l'impôt sur la migration" rapporterait 150 millions de Francs en devises,
- 2°) simplification et libéralisation du contrôle des changes possibilité de changer dans toutes les agences du pays (décret n°83-347 du 23 mai 1983),
- 3°) Ouverture de comptes en devises pour toute personne ayant séjourné à l'étranger pendant plus de 6 mois, avec libre disposition des avoirs, rémunération à des taux avantageux,

⁽¹⁾ cf. THIBAUT, *L'espace algérien de la Z.U.P. de Dammarie*, 1983.

4°) augmentation de la prime d'encouragement qui est portée de 5 % à 40 % pour tous les nationaux importateurs de devises.

Comme le souligne un journal : "Outre l'intérêt pratique et économique qu'elle représente pour les nationaux résident à l'étranger, cette mesure permettra de les soustraire aux influences et aux convoitises que l'on connaît". El Moujahid (29.03.83).

b) Le flux des marchandises

Il est traditionnel dans les migrations internationales de travail que les émigrés rapportent à leurs familles des cadeaux et toutes sortes de produits, mais cette tradition, au Maghreb, et tout spécialement en Algérie, a pris les formes d'un système de distribution commerciale. De véritables circuits sont organisés avec regroupement des demandes dans les régions algériennes, achat en France et déplacements d'intermédiaires entre les deux pays où les migrants jouent un rôle important. Deux enquêtes locales effectuées fortuitement sur la chaîne migratoire entre la ville de SETIF (G. SAMAI 1981 n°9 J. THIBAUT 1983) et la ville de DAMMARIE, en banlieue parisienne, attestent de la réalité de cette organisation commerciale plus ou moins souterraine qui repose sur l'envoi régulier de colis postaux ou les déplacements de voyageurs entre les deux pays, et sur l'existence d'une cinquantaine de points de vente à SETIF.

Selon les statistiques d'Air-Algérie, chaque avion qui se pose en Algérie au moment du retour annuel des migrants débarque en moyenne 800 à 1000 valises ! la valeur de ce "commerce à la valise" selon l'expression consacrée, est estimée, par les autorités algériennes, à plus de 5 milliards de Francs. Il faudrait y ajouter l'importation légale de matériels destinés aux différents secteurs de l'activité économique, sans oublier les véhicules utilitaires ou de tourisme (plus de la moitié des immatriculations algériennes). Au cours des deux dernières années, plus de 100.000 voitures seraient entrées ainsi en Algérie, en évitant aux acheteurs d'avoir à payer la "taxe unique globale à la production"⁽¹⁾.

A titre de comparaison, voici une liste du matériel importé en franchise, par les travailleurs tunisiens à l'étranger, pour une valeur de 10 millions de Francs environ, en 1982.

Tableau n°16
Matériel importé par les travailleurs tunisiens à l'étranger (1982)

Secteur	valeur en Dinars tunisiens
Bâtiment	579.880
Médecine, vétérinaire, dentaire, optométrie...	86.230
Réparation, mécanique, électrique, électronique	51.720
Pressing	31.780
Peinture	11.000
Coiffure	8.760
Agriculture	3.050
Divers	7.095
TOTAL	800.145 D.T.

Ces importations, peu apparentes, de marchandises diverses provenant pour la plus grande part, de France, représentent un débouché peu connu mais important pour l'appareil de production français.

⁽¹⁾ Etude de M. René DUHAMEL au Conseil Economique et Social. J.O. du 13/12/83 p. 25.

c) Une estimation des transferts réels

Faire une estimation des transferts réels des travailleurs maghrébins en France relève de la mission impossible. On peut simplement formuler quelques hypothèses en partant du cas algérien, sans sous-estimer la réalité des circuits parallèles dans les autres pays.

Il est raisonnable d'estimer que 110.000 familles qui perçoivent des allocations familiales en Algérie, reçoivent également des fonds des chefs de ménage présents en France. Sur la base du transfert par actif marocain (12.300 F. par an), on aboutit à un montant de l'ordre - de 1.350 millions de Francs. Un autre calcul effectué sur le revenu global des ménages algériens, estimé en 1981 (cf p. 14) et sur le coefficient de transfert élaboré lors de l'enquête F. N. S. P. de 1975 (2,46)⁽¹⁾ fournit un montant de 17.570 F. de transfert annuel ; soit pour 110.000 familles : 1932 millions de Francs.

Ces deux évaluations (1.350 millions de F. - 1.932 millions de F.) ne représentent que le minimum, car il faut y ajouter :

- les envois réalisés aux familles non prestataires des allocations familiales, aux parents âgés, en tenant compte de la réalité des "grandes familles" et de la solidarité familiale.
- les bénéficiaires d'une partie du "commerce à la valise" et surtout de la compensation, qui peuvent doubler ou même tripler les revenus du migrant.

Personnellement, nous évaluons à 5 milliards de Francs environ, l'ensemble des revenus réels des Algériens en France, non compris les transferts sociaux.

La sous-estimation des revenus réels est valable également en Tunisie et dans une moindre mesure au Maroc. Dans le cas de la Tunisie, nous avons conclu, au terme d'une analyse approfondie, à une sous-évaluation de l'ordre de 30 % du revenu officiel (G. Simon 1977 n°10), ce qui, appliqué aux transferts officiels de 1981, conduirait à une majoration de 600 millions de Francs. Les revenus marocains devraient être également majorés (M. Charef 1983 n°11) d'au moins 10 %.

En résumé et en guise de conclusion, il est évident que le revenu réellement transféré et perçu au Maghreb par les migrants ou par leur famille est nettement supérieur aux transferts officiels. Il s'établit vraisemblablement entre 15 et 20 milliards de Francs par an et représente donc une source de financement considérable. Il importera, dans une phase ultérieure, de tenter de déterminer l'impact régional et local de ces flux financiers et notamment l'ampleur des investissements qui se réalisent actuellement dans les villes et les centres en voie d'urbanisation.

⁽¹⁾ transfert annuel : équivalent de 2,46 mois de revenu global annuel (4,4 pour les Marocains et 2,77 pour les Tunisiens).

Références

- 1) Remplod - KOELSTRA (R.W.), TIELEMAN (H.J.) *Développement ou migration: une enquête portant sur les possibilités de promotion de l'emploi dans les régions moins développées de Tunisie*. La Haye, 1975, 284 p. (NUFFIC / IMWOO / Projet REMPLOD)
- 2) Remplod - HEINEMEIJER (W.F.), VAN AMERSFOORT (H.), ETTEMA (W.), DE MAS (P.), VAN DER WUSTEN (H.) *Partir pour rester : incidences de l'émigration ouvrière à la campagne marocaine*. La Haye, 1977, 152 p.
- 3) I.N.S.E.A., HAMDOUCH (B.), BERRADA (A.), BADDOU (T.), LASSONDE (L.), CURRY (S.) *Migration internationale au Maroc. Une enquête sur ses caractères et ses effets en milieu urbain*, Rabat, INSEA, 1981, 315 p.
- 4) F.N.S.P., TAPINOS (G.), MOULIER (Y.), MOSER (O.), WIHTOL DE WENDEN (C.), ZANETTIN (A.) *Immigration et balance des paiements, étude par sondage du comportement de transfert de fonds de la population immigrée*. Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976, 124 p.
- 5) I.N.E.D. *L'argent des immigrés : revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France* (dir . J.P. GARSON et G. TAPINOS). Paris, Presses Universitaires de France, 1981, 352 p. (Cahier n°94)
- 6) R.C.B., BERGER (P.), BROCLAWSKI (J.P.), BUSSERY (H.), COLIN (J.F.), DEBIZET (J.), DUBARRY (J.P.), LEBON (A.), LECOMTE (Y.), TAPINOS (G.), VILLEY (O.) *Etude interministérielle de rationalisation des choix budgétaires. Effets de l'immigration sur certains aspects du développement économique et social : balance des paiements - bilan social - impacts sectoriels et macroéconomiques. Rapport général*, 1976. [Synthèse de ce rapport publiée dans « Hommes et migrations documents », n°917, pp.4-24]
- 7) BAROUDI (A) *Maroc: Impérialisme et émigration*. Paris, Le Sycomore, 1978, 188 p.
- 8) BENAMRANE (D) *L'émigration algérienne en France*, 1983, 408 p.
- 9) THIBAUT (J) *L'espace algérien de la ZUP de Dammarie-les-Lys*. Université Paris I, maîtrise de géographie, 1983, pagination multiple.
- 10) SIMON (G) *Etat et perspectives de l'émigration tunisienne. Rapport de consultation*. Tunis, République tunisienne, Ministère du Plan ; Bureau international du travail, projet de planification de l'emploi, 1977, 133 p.
- 11) CHAREF (M) *Les transferts d'épargne des émigrés marocains en France : évaluation de leur importance et de leurs effets. Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1983. [réédité in TALHA (L.) *Maghrébins en France : émigrés ou immigrés ?* Paris, Editions du CNRS, pp. 217-227]
- 12) C.R.E.A. *L'émigration maghrébine en Europe. Exploitation ou coopération ?* Paris, CREA, 1983, 671 p.
- 13) SIMON (G) *L'espace des travailleurs tunisiens en France, structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*. Poitiers, édité par l'auteur, 1979, 423 p. [Thèse d'Etat : Géographie : Université de Poitiers : 1979]
- 14) WORLD BANK, SERAGELDIN (I.), SOCKNAT (J.A.), BIRKS (S.), LI (B.), SINCLAIR (C.A.) *Manpower and international labor migration in the Middle-East and Nord-East Africa*. New York, Published for the World Bank by Oxford University Press, 1983, 138 p.